

## **ANNEE SCOLAIRE 2021-2022**

Compte-rendu du Conseil pédagogique du jeudi 3 février 2022

Ouverture de la séance du conseil pédagogique à 17h50.

Monsieur FORTIN présente la préparation de rentrée 2022 et fait le parallèle avec la rentrée 2021.

### **Premier point : Présentation de l'enveloppe de la DHG.**

La structure est quasi identique mais il est noté des différences conséquentes dans la répartition de la DHG. Globalement, le lycée ne perd que 4 heures par rapport à la DGH 2021. Cependant, il est constaté une baisse importante des indemnités pour missions particulières (IMP), compensée par une hausse des heures supplémentaires annuelles (HSA).

Nous constatons une augmentation de 17 HSA qui compense la baisse des heures postes (HP), en réponse à la question de Monsieur MADORRE.

Mme CANTIN fait remarquer que la diminution des IMP semble traduire la volonté rectorale de privilégier les activités face aux élèves.

### **Deuxième point : Présentation des divisions.**

La structure proposée par les services rectoraux est identique à celle de l'an dernier. Il faut, cependant, noter une division supplémentaire en TMCV, conforme à notre montée pédagogique.

En revanche, à la rentrée 2023, nous perdrons une TMCV, toujours en raison de nos besoins en termes de montée pédagogique.

Dans le cadre de l'autonomie du lycée, nous faisons, à nouveau, le choix de distinguer les CAP Cuisine des CAP HCR.

Concernant l'actuelle TMCV4, compte tenu du coût en termes d'heures consommées pour le lycée, il ne nous paraît pas pertinent de maintenir ce dispositif pour l'instant à la rentrée prochaine. En effet, il s'agit initialement d'un dispositif MLDS (mission de lutte contre le décrochage scolaire) qui accueille les élèves de plusieurs établissements. Or, actuellement, le lycée finance à plus de 60% la classe sur sa DHG.

### **Troisième point : la répartition des heures réglementaires.**

Elles se répartissent en trois domaines :

- Fléchées
- Partagées entre les disciplines
- Renforcement de certains enseignements en 1CAP1EPC.

En 2<sup>nde</sup> Pro MHR :

Nous maintenons le dédoublement des heures en ANGLAIS.

L'ESPAGNOL est proposé en option avec un alignement des trois classes.

En Terminale PRO MHR :

Nous maintenons le dédoublement en mathématiques

En AGORA :

Nous maintenons les dédoublements en anglais et en espagnol en 2<sup>nde</sup>.

Nous maintenons le dédoublement en mathématiques en 1<sup>ère</sup>.

Nous maintenons le dédoublement en mathématiques en Terminale.

En MCV/MA :

Nous maintenons les dédoublements en anglais et en espagnol en 2<sup>des</sup>.

Nous maintenons la DNL tertiaire (Anglais/Enseignement professionnel) à raison de 4 heures en 2<sup>nde</sup>, 2 heures en 1<sup>ère</sup> et 2 heures en Tales.

Nous mettons en place le parcours sportif, à raison de 4 heures en 1MCV. Ce parcours concerne l'enseignement professionnel Tertiaire, l'EPS et la PSE principalement.

Le dédoublement des heures d'AP en 2<sup>nde</sup> et en 1<sup>ère</sup> n'est pas envisagé, pour l'instant, en réponse à la question de Mme GUTIERREZ qui devra, peut-être, être précisée.

En STHR :

Les DNL en anglais et en espagnol sont maintenues sur les trois niveaux, ainsi que les heures « projets » pour les enseignants de technologie.

En MCCDR :

Nous maintenons la surconsommation d'une heure d'arts appliqués.

#### **Quatrième point : la répartition des enseignements partagés.**

La co-intervention est répartie suivant le bulletin officiel entre les enseignements professionnels, le français et les mathématiques.

Concernant le chef d'œuvre, il est essentiel que toutes les disciplines y participent. Par conséquent, une répartition des heures en fonction de du volume de chaque discipline est proposée.

L'accompagnement personnalisé se répartit entre les enseignements professionnels, les lettres-histoire et les mathématiques.

#### **Cinquième point : les IMP.**

La réduction des IMP correspond à une volonté revenir au principe premier de ces indemnités :

- La veille informative
- Les missions de conseils auprès des chefs d'établissements
- Les missions de coordinations.
- 

#### **Sixième point : Présentation du calendrier des travaux jusqu'à la finalisation de la répartition de la DHG.**

Voir diaporama.

#### **Questions diverses :**

- Comment décide-t-on de solliciter un BMP plutôt que de répartir les heures en HSA ? Cela dépend du volume d'heures à répartir. Il faut également veiller à respecter l'équilibre entre les HP et les HSA fixées dans notre DHG.
- En quoi concerne la rénovation du règlement intérieur ? Il s'agit de faire une relecture attentive afin d'adapter au mieux notre RI aux exigences attendues et aux réalités de notre établissement. Monsieur FORTIN a entamé un travail à partir des anciens RI du lycée ainsi que les règlements intérieurs des autres lycées professionnels.
- Pourquoi ne pas limiter les effectifs à 24 élèves comme cela se fait dans les SEP ? Cette rentrée, en raison d'une mauvaise communication avec les services du SAIO, nous avons du accepter un nombre important d'élèves en MRC. Nous sommes vigilants afin que cela ne se reproduise pas à la rentrée. En 2<sup>nde</sup> MHR, le problème ne se pose pas car les possibilités d'accueil sont, de fait, limitées par les capacités des plateaux techniques.
- Mme KHELLAF indique avoir adressé sa question via l'ENT à Monsieur FORTIN.



## **Lycée Antonin Carême**

1, place Gustave Courbet  
77176 Savigny-le-Temple  
Tél : 01 64 41 92 93  
Mél : ce.0772244w@ac-creteil.fr  
[www.lyceeantonincareme.fr](http://www.lyceeantonincareme.fr)



La séance est levée à 18 heures 55.

**La proviseure adjointe**

**Mme MONDE**